

0690048C
ACADEMIE DE LYON
LP LYCEE DES METIERS DIDEROT
41 COURS GENERAL GIRAUD
69201 LYON CEDEX 01
Tel : 0437408737

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Karine Natale

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Délégation signature. Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement, d'une part pour la passation des marchés à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget, et d'autre part, conformément à l'ordonnance du 26 novembre 2018 et au décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au nouveau code de la commande publique.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0